



SNUipp Pas de Calais
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Les collègues titulaires remplaçants, titulaires de secteur, enseignants affectés en surnuméraire et titulaires remplaçants au titre de la formation continue du département viennent de recevoir une enquête intitulée :

"ELEMENTS DE POSITIONNEMENT QUANT À DE POSSIBLES MISSIONS DE REMPLACEMENT DANS LE DOMAINE DE L'A.S.H."

Le SNUipp-FSU 62 donne comme consigne de ne pas renvoyer cette enquête, celle-ci n'a aucun caractère obligatoire,

de plus, il est indiqué : Qu'une réponse négative (de besoin de formation) de votre part ne vous dispense aucunement d'effectuer des missions de remplacement auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers. [sic]

C'est à l'administration de prendre ses dispositions pour disposer d'un nombre suffisant d'enseignants spécialisés pour organiser le remplacement sur ce type de postes particuliers, les enseignants en milieu dit "ordinaire" n'ont pas à pallier à cette carence du système, simplement, en ayant effectués quelques heures de "formation spécifique".

Le SNUipp-FSU a demandé à la ministre **d'ouvrir des discussions pour reconnaître financièrement notre investissement professionnel (dont la parité ISAE - ISOE) et revoir nos obligations de service inadaptées à la réalité de notre métier.**

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une première reconnaissance de la globalité de leur travail.

« 108 heures, c'est nous qui décidons »

- **en utilisant librement les heures d'APC en fonction du projet arrêté par les équipes.**
- **en ne faisant pas remonter les tableaux de contrôle des 108h.**

L'administration doit enfin reconnaître la professionnalité des professeurs des écoles.
Pour transformer l'école, les conditions d'exercice du métier doivent s'améliorer, la confiance instaurée et l'engagement professionnel des enseignants pleinement reconnu.

Élections professionnelles

créez et faites créer par le plus grand nombre
les accès à l'espace électeur

Toutes les infos sur 62.snuipp.fr